



## NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2 à 3 ANS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE LOIRE ATLANTIQUE

---

L'inspection académique a informé les maires, par circulaire, de quelques rappels réglementaires et des orientations éducatives pour l'accueil des enfants de **2 à 3 ans** en maternelle.

Le but est d'améliorer les conditions pédagogiques de la scolarisation des 2 à 3 ans.

Aussi, pour la **rentrée 2019**, le maire délivre **un Certificat de Demande d'Inscription** dans l'école publique de sa commune.

Cette pièce obligatoire est à remettre au Directeur pour finaliser l'inscription.

- ↳ **Les enfants nés en 2017 ayant 2 ans révolus** le jour de la rentrée seront accueillis dans la limite des places disponibles.
- ↳ **Les enfants nés en 2017 n'ayant pas 2 ans révolus** le jour de la rentrée pourront être pré-inscrits pour le 2 septembre 2019, puis inscrits et accueillis à compter de la date de leur anniversaire, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019, dans la limite des places disponibles.

Aussi, vous voudrez bien retirer en mairie, **avant le VENDREDI 8 FEVRIER 2019**, un imprimé nécessaire à la demande d'inscription de votre enfant âgé de 2 à 3 ans, (né en 2016 ou 2017) pour l'année scolaire 2019-2020.

Comptant sur votre compréhension,

Le 8 Janvier 2019

Le Maire,

Laure BESLIER